



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

BILAN DU CONSEIL DE FÉVRIER DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Ville-Marie, le 21 février 2019 – Hier soir se tenait la séance ordinaire du conseil de février de la MRC de Témiscamingue. Le dossier piscine, le règlement sur la rémunération des élus de même que le Fonds de développement des territoires (FDT) ont fait l'objet de discussions.

Afin de mener à bien son mandat initial axé sur la mise en place d'une nouvelle infrastructure aquatique pour le territoire, la MRC a octroyé un mandat à *L'Escabeau, coop de travailleurs*. Trois objectifs structurent ce mandat, le premier étant de prendre connaissance des besoins du milieu. Le second vise à identifier, analyser et recommander les scénarios les plus légitimes et envisageables en termes d'équipement, d'emplacement et de modèle de gestion. Le dernier objectif est axé sur la consultation, la concertation et la mutualisation des ressources du milieu. Dès la fin du mois de mars, l'équipe de L'Escabeau sera à la tâche et ce, jusqu'en septembre.

Le projet de règlement visant la rémunération des élus a été adopté suite à une modification de la loi fédérale qui, depuis le 1^{er} janvier 2019, considère la rémunération d'un élu comme un revenu imposable. La MRC de Témiscamingue a appliqué, dans ce nouveau règlement, la recommandation de la Fédération québécoise des municipalités qui suggère une bonification de 15% de la rémunération des élus. « Lorsqu'un élu siège au Conseil de la MRC, il reçoit une allocation de 150 \$. Une allocation de 55 \$ par rencontre est allouée à un élu lorsqu'il participe à un comité pour lequel il est délégué par la MRC. Appliquer 15% sur ces montants ne représente pas une hausse considérable, ni un avantage financier pour nos élus; il s'agit d'une mesure palliative du fait que cette rémunération est maintenant imposable. Les élus qui siègent sur notre territoire sont des gens impliqués qui sont plus souvent critiqués que remerciés pour le travail accompli. Ils sont soumis à la même réglementation qui encadre le milieu municipal partout au Québec. Cet ajustement vient simplement reconnaître, de manière très modeste, leur apport au développement de nos communautés. Cet ajustement profitera davantage à alimenter les coffres du gouvernement fédéral. » de souligner la préfète de la MRCT, Madame Claire Bolduc.

Au niveau du FDT, dans le volet 3 Projets spéciaux, les élus ont entériné le soutien financier du programme Cadets de la Sûreté du Québec. Ce projet permettra le déploiement de deux cadets formés en sécurité publique, pendant huit semaines de juin à septembre 2019, sur l'ensemble du territoire de la MRCT. Ces nouveaux effectifs, encadrés par la Sûreté du Québec, effectueront entre autres des activités de surveillance et de prévention lors d'événements et de la sensibilisation auprès de la clientèle jeunesse en matière d'alcool et de stupéfiants. Un montant de 10 000 \$ a été alloué à la mise en place de ce projet pilote sur le territoire témiscamien.

En fin de rencontre, les élus ont pris acte d'un nouveau projet de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue : la mise en place d'une haute distinction honorifique nommée la Médaille régionale. Cette distinction sera décernée à des hommes et des femmes qui ont fait une différence dans le développement et le rayonnement de la région. Pour ce faire, chaque MRC du territoire sera invitée à soumettre une candidature par année. Le récipiendaire de la Médaille régionale sera connu lors d'un événement festif organisé par la Conférence des préfets qui visera à rassembler tous les élus de l'Abitibi-Témiscamingue. Les détails entourant ce nouveau projet seront divulgués prochainement par la Conférence des préfets.

- 30 -

Source :

Véronic Beaulé
Responsable des communications
MRC de Témiscamingue
(819) 629-2829, poste 229
veronic.beaule@mrctemiscamingue.qc.ca

Pour information

Lyne Gironne
Directrice générale – Secrétaire-trésorière
MRC de Témiscamingue
(819) 629-2829, poste 227
lyne.gironne@mrctemiscamingue.qc.ca